

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 85/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**AJOUT D'UN RAPPORT
COMPLEMENTAIRE.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un rapport complémentaire à l'ordre du jour, intitulé :

- Convention de réversion du fonds d'amorçage périscolaire entre le SIVOM des Vallées du Cristal et la Commune de BACCARAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** l'ajout de ce rapport complémentaire à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 86/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**FONDS NATIONAL DE
GARANTIE INDIVIDUELLE DES
RESSOURCES (FNGIR) :**
**Substitution de L'EPCI
(CCTLB) à ses Communes
membres pour le reversement
du FNGIR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.4 Interventions économiques

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Conformément aux dispositions du premier alinéa du 3 du I bis de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts permettant à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), sur délibérations concordantes de son organe délibérant et des conseils municipaux de ses communes membres, de se substituer à ses communes membres pour percevoir leur reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Il est précisé que cette substitution, sur délibération, des reversements du FNGIR exclut la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1 : elle ne concerne pas, en effet, conformément à la loi, les fractions de FNGIR attribuées aux communes après une dissolution d'EPCI.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur cette disposition et rappelle que son application est subordonnée à une délibération concordante prise régulièrement par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

- Vu l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;
- Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est substitué(e) à la commune pour percevoir son reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1.

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 87/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET
DOTATION DE
COMPENSATION DE LA
REFORME DE LA TAXE
PROFESSIONNELLE /
Substitution de la
Communauté de Communes
du Territoire de Lunéville à
Baccarat à ses communes
membres pour le versement
de la DCRTP.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES

7.4 Interventions économiques.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant les dispositions du 4 du I bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts permettant à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, sur délibérations concordantes de son organe délibérant et des conseils municipaux de ses communes membres, de se substituer à ses communes membres pour percevoir leur versement de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) prévu au 1.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Il est précisé que cette substitution, sur délibération, des versements de DCRTP exclut la fraction calculée selon les conditions prévues aux a et b du D du IV du même 1.1 : elle ne concerne pas, en effet, Conformément à la loi, les fractions de DCRTP attribuées aux communes après une dissolution d'EPCI.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette disposition et est rappelé que son application est subordonnée à une délibération concordante prise régulièrement par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

- Vu l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est substituée à la commune pour percevoir son versement de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle prévu au 1.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux a et b du D du IV du même 1.1.

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 88/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET VILLE 2017.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant la demande du Trésor Public,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **10.291,35 €** sur le **Budget Ville**, correspondant à des dommages et intérêts que la ville d'est vue octroyé suite à des dégradations (après un passage devant le tribunal).

- **DIT** qu'un mandat sera établi au compte 6541.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 89/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
2017.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant la demande du Trésor Public,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **7.147,04 €** sur le **Budget Annexe de l'Eau** correspondant à des poursuites infructueuses envers plusieurs redevables.
- **DIT** qu'un mandat sera établi au compte 6541.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 90/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT 2017.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant la demande du Trésor Public,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **4.492,53 €** sur le **Budget Annexe de l'Assainissement** correspondant à des poursuites infructueuses envers plusieurs redevables.
- **DIT** qu'un mandat sera établi au compte 6541.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 91/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET
DECISION MODIFICATIVE
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
2017.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que les crédits prévus au Budget annexe de l'eau 2017 sont insuffisants, suite aux admissions en non-valeur prises dans une délibération précédente,

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le virement de crédits suivant en section d'exploitation au Budget Annexe de l'Eau :

Art. 6158 ; - 3.000 €

Art. 6541 : + 3.000 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 92/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET
DECISION MODIFICATIVE
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT 2017.

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que les crédits prévus au Budget annexe de l'Assainissement 2017 sont insuffisants, suite aux admissions en non-valeur prises dans une délibération précédente,

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le virement de crédits suivant en section d'investissement au Budget Annexe de l'Assainissement :

Art. 6215 ; - 3.000 €

Art. 6541 : + 3.000 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 93/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE
DEMARRAGE –
ASSOCIATION TENDANCES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à **l'Association TENDANCES**, une subvention de démarrage de **300,00 €**.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 94/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**SUBVENTION ASSOCIATION
BACCARAT –
DEVELOPPEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que l'association Baccarat Développement, porteuse cette année du Festival International des métiers d'Arts sollicite la Ville pour une subvention de 40 000€.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'Association BACCARAT – DEVELOPPEMENT une subvention d'un montant de **40.000 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 96/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**APPROBATION DU RAPPORT
DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES
(CLECT).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique
5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 28 août 2017 a approuvé les méthodes de calcul et les montants des charges induits par le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage situé sur la commune de Lunéville, de la compétence « fourrière animale » et des zones d'activités Baccarat/Bertrichamps et Grand Rupt.

Le rapport est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux différents conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 28/08/2017 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 97/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET
RENOUVELLEMENT DE
L'EXONERATION DE L'IMPOT
SUR LES SPECTACLES (Ets
Cinématographiques).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu la délibération N°51/2011 du 28 Septembre 2011 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler l'exonération à 100 % des établissements de spectacles cinématographiques de BACCARAT de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 98/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION A
L'AGENCE DE L'EAU RHIN-
MEUSE POUR LA MISE EN
CONFORMITE DES CAPTAGES
DES SOURCES DES GRANDS-
FINS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

1. Note explicative

L'agence de l'eau Rhin-Meuse dispose de fonds et d'aides financières pour les projets dans le domaine de la protection et la gestion des ressources en eau.

Elle a été sollicitée par la commune de Baccarat et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Baccarat-Lachapelle dans le cadre des phases administratives et techniques du projet relatif aux captages des sources de la Chipotte et des Grands Fins et aux forages des brasseries (dites phases 1 et 2, correspondant aux études préalables et à l'enquête publique).

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 22 octobre 2016 sous contrôle de Monsieur JACOB, commissaire enquêteur et suite à son rapport et avis favorable, l'arrêté interpréfectoral en date du 13 avril 2017 impose des travaux de conformité à réaliser dans un délai de 2 ans, soit avant le 13 avril 2019.

Ces travaux concernent notamment la mise en place d'une clôture le long des chemins forestiers longeant le périmètre des captages (sources des Grands-Fins).

.../...

2. Plan de financement

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux hydrauliques	8 215,00 €	Agence de l'eau (70%)	35 480.55 €
Clôtures	42 471.50 €	Autofinancement (30%)	15 205.95 €
TOTAL	50 686.50 €	TOTAL	50 686.50 €

Vu l'avis de la commission des finances,
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACTE** ce plan de financement;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse une subvention pour les travaux de mise en conformité des captages des sources des Grands-Fins.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 05/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 99/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET
DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET FORETS 2017.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Considérant que la commune va recevoir plus de recettes que prévues initialement au Budget des Forêts et que de ce fait cela s'accompagne d'une augmentation des frais de gestion.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de prendre une décision modificative sur le budget 2017 des forêts comme suit :

- 61524 Bois et Forêts : + 30 000€
- 6522 Reversement : - 30 000€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171004-2017-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 100/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET

**RAPPORTS SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DES SERVICES
DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT –
EXERCICE 2016.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret N°2015-1820 du 29 Décembre 2015.

Présenté au Conseil Municipal dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement en 2016 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017
Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 101/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET

**CONVENTION DE REVERSION
DU FONDS D'AMORÇAGE
PERISCOLAIRE ENTRE LE
SIVOM DES VALLEES DU
CRISTAL ET LA COMMUNE DE
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **21 SEPTEMBRE 2017**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes SOMNARD – LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme MARECHAL - M. VANOT – Mme DIEZ – MM. MALARDE – MARULAZ

Excusés ayant donné pouvoir : Mme VAUDEVILLE à M. GEX – M. COUDRAY à Mme COUDRAY – Mme TIHA à Mme CHASSAIN.

Absent: MM. BEGNENE –PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.4 Interventions économiques

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

- Considérant que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est accompagnée d'un fond d'amorçage octroyé par l'Etat pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

Les communes possédant au minimum une école percevront une somme forfaitaire appelée « fonds d'amorçage » pour l'organisation de la réforme des rythmes scolaires. Ce soutien est fixé forfaitairement à 50€/enfant/année scolaire.

- Considérant que le SIVOM des Vallées du Cristal exerce la compétence périscolaire pour la ville de Baccarat, il convient donc de reverser ce fond au SIVOM. La ville servant de « boîte aux lettres ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention permettant cette réversion.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20170927-2017-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Publication : 04/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

